



Rapport de visite de la FSSCT

Visite de la Formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail en application de l'article 63 du décret 2020-1427

1/Contexte et/ou motif de la visite

La délégation de la Formation Spécialisée souhaitait effectuer la visite du CQD de Montbard, créé au 1^{er} septembre 2022, afin de découvrir les locaux du CQD et de prendre connaissance des conditions d'installation et de travail des agents.

Elle souhaitait regarder également les conditions de sécurité incendie ou intrusion du site.

La visite avait aussi pour but de présenter aux agents le rôle des différentes instances de dialogue social (CSAL, CSAL-FS), des acteurs de prévention en matière de santé et de sécurité au travail (Médecin du Travail, Inspecteur Santé Sécurité au Travail...) et des élus du personnel.

À cette occasion, la délégation de la Formation Spécialisée s'est enquis des éventuelles demandes des agents.

2/ Composition de la délégation et caractéristiques du site

Représentants des personnels :

- Romain GUICHARDON (Solidaires Finances Publiques)
- Georges LONJARET (Solidaires Finances Publiques)
- Olivier DELEMAR (CGT Finances Publiques)
- Christian GERLE (FO Finances Publiques)
- Philippe PRAS (CFDT Finances Publiques)

Représentants de l'administration :

- Éric RUSSAC, assistant de prévention de la DiSI RAAB
- Valéry FERLAY, responsable RH de la DiSI RAAB
- Jean-Denis METAYER, chef d'établissement de l'ESI de Clermont-Ferrand
- Marie-Catherine LIBERGE, adjointe de l'ESI de Clermont-Ferrand
- Renaud ROUIRE, responsable pôle G2A et Référentiels



Caractéristiques du site :

Le CQD est un service administratif installé à Montbard, dans le département de la Côte-d'Or, mais dépend de l'ESI de Clermont-Ferrand. Le bâtiment, lui, est géré par la mairie de Montbard qui en est propriétaire.

Doté de locaux complètement rénovés, avec ses bureaux, ses plateaux, sa grande salle de réunion et son système de visioconférence, sa tisanerie, le service a été créé en septembre 2022.

Le CQD a pour mission de renforcer la qualité des informations contenues dans le référentiel PERS. Ce dernier, alimenté par les différents services de gestion du réseau, constitue la base pour de nombreux processus, tels que les impositions, les connexions à France Connect, le calcul du PAS, etc.

Autant dire que plus ce référentiel est fiable, plus les opérations qui en découlent se feront sans encombre, plus les services du réseau pourront travailler sereinement, et plus les contribuables seront satisfaits des services de la DGFIP.



Aussi, toutes les anomalies détectées doivent faire l'objet d'une expertise plus ou moins approfondie pour rétablir la bonne situation du contribuable. On ne parle pas ici de situation fiscale, mais de fiabilisation de son état-civil.

Pour remplir cette mission, les agents du CQD mènent l'enquête. Tels Sherlock Holmes ou Miss Marple, ils distinguent le vrai du faux, détectent les simples erreurs de frappe, résolvent des anomalies plus complexes et techniques, voyagent à travers le monde grâce aux pays de naissance des personnes dont ils examinent la situation.






3/ Constats et recommandations de la Délégation

LIEU	OBSERVATIONS/PHOTOS	RECOMMANDATIONS	RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION
Issues de secours		<p>Les issues de secours sont fermées par un loquet qu'il faut tourner de nombreuses fois pour libérer la porte.</p> <p>De plus, les brassards guide-file / serre-file sont placés loin des bureaux, au niveau de la sortie.</p> <p><i>Installation d'une barre anti-panique sur les portes des issues de secours.</i></p> <p><i>Installation du support des brassards, à minima dans le couloir, près de la sortie du plateau.</i></p>	<p>L'ouverture des issues de secours par une molette est conforme à la réglementation.</p> <p>Il ne peut pas être demandé à la Mairie de Montbard, propriétaire du bâtiment, de réaliser cette modification.</p> <p>Les supports de brassards peuvent être déplacés sans difficulté.</p>
Salle de détente et tisanerie		<p>Aucune fenêtre dans la salle de détente et une toute petite fenêtre donnant sur des murs en béton dans la tisanerie.</p>	<p>La configuration des lieux ne permet pas de créer des ouvertures supplémentaires, le bâtiment étant semi-enterré.</p>



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<p>Plateaux 1 et 2</p>		<p>Les plateaux 1 et 2 sont mal isolés et le froid entre dans les bureaux. Des cartons ont été positionnés près des fenêtres pour limiter l'entrée d'air frais dans le bureau.</p> <p><i>Demander à ce que des travaux d'isolation soient effectués. Mettre en place des solutions temporaires dans l'immédiat (radiateurs, ...)</i></p>	<p>La sensation de froid vient du système de la VMC (simple flux) pour lequel des entrées d'air au-dessus des fenêtres sont nécessaires pour renouveler l'air intérieur.</p> <p>Les menuiseries en aluminium sont équipées d'un double vitrage, bien que très récentes, elles semblent présenter des ponts thermiques. Le sujet a été signalé à la mairie, qui en a fait part à l'installateur.</p>
<p>Escalier menant du niveau 0 au niveau 1</p>		<p>Absence de rambarde dans ces escaliers (déjà noté dans le DUERP). Le détecteur permettant l'éclairage ne fonctionne pas comme attendu si la luminosité sur le palier est trop importante (fin de journée).</p> <p><i>Installation d'une rambarde. Remplacement du détecteur par un simple minuteur.</i></p>	<p>Une demande a été faite auprès de la mairie pour obtenir les coordonnées d'artisans afin d'installer une rampe. Elles nous ont été communiquées le 21/02/2024. Pour anticiper les travaux à venir, une commande a été passée pour un diagnostic amiante avant travaux qui aura lieu le 8 mars 2024.</p> <p>Par ailleurs, la mairie va faire intervenir un électricien prochainement (vu le 21/02/2024 avec la mairie).</p>



4/ Conclusion et priorités d'action de la délégation

Si la barre anti-panique et la rambarde ne sont pas des obligations légales qui s'imposent au propriétaire (la mairie de Montbard), les exercices d'évacuation incendie en sont une que la municipalité se refuse toujours à organiser. Il conviendra de l'y contraindre par tout moyen approprié.

Cela étant, le coût de l'installation de barres anti-panique peut être évaluée par la DiSI et, selon le montant, cofinancée par la DGF, pour la sécurité des agents. L'isolation correcte des plateaux du niveau 0 reste par contre une obligation du propriétaire.

Réponse de l'administration :

Concernant les exercices incendie, la mairie a été contactée plusieurs fois mais aucun calendrier certain ne nous a été communiqué.

Pour autant, la DiSI a déjà réalisé plusieurs exercices incendie par ses propres moyens, qui se sont parfaitement déroulés. Le dernier date du 24 janvier 2024 avec déclenchement de la centrale incendie.